

Les grands enseignements du diagnostic - PLUi

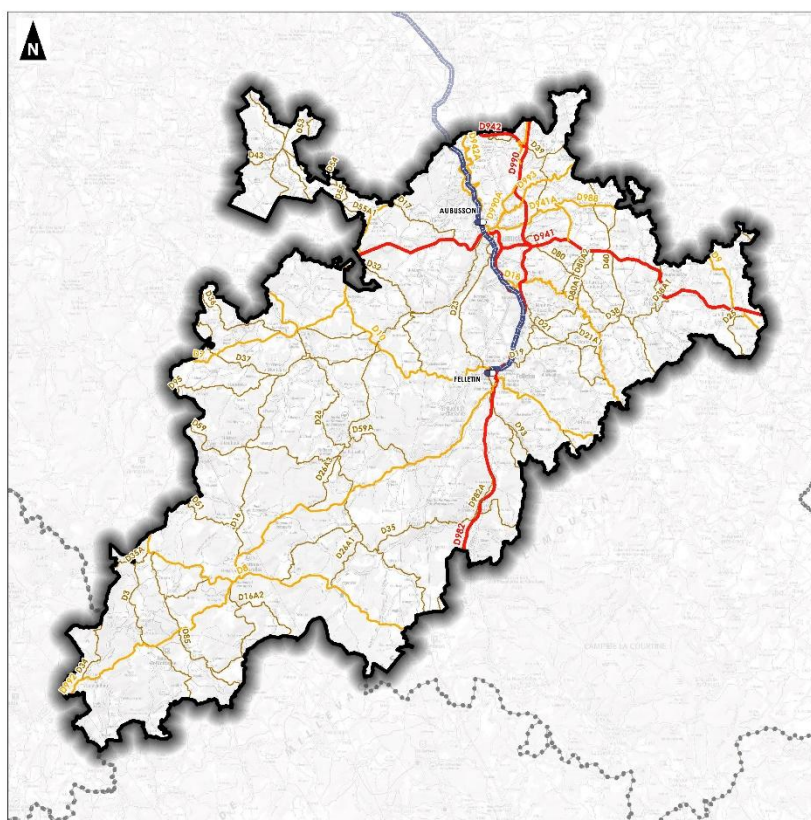
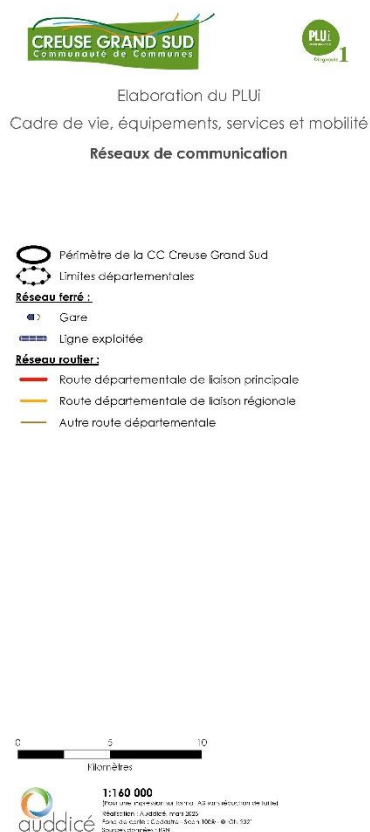
Le territoire est rural, marqué par une faible densité de population, une dispersion de l'habitat et des distances importantes aux pôles d'équipements. Le système de mobilité est donc largement structuré autour de la voiture individuelle. Des tensions s'opèrent entre enjeux actuels, sobriété et inclusion.

Le maillage routier et l'utilisation de la voiture

Un maillage dense

Le territoire de Creuse Grand Sud est composé d'un **maillage routier dense** traversé par des routes départementales et communales. Quatre axes principaux desservent le territoire :

- La **D941**, qui relie le territoire à Limoges (ouest) et Clermont-Ferrand (est)
- La **D990**, qui permet la liaison Aubusson - Gouzou
- La **D942**, qui chemine jusqu'à Guéret
- La **D982**, qui relie le territoire à Ussel



L'ensemble du territoire est accessible par la route, mais les **temps de parcours pour avoir accès aux principaux services et commerces de proximité varient** : entre 15 à 20 min, voir plus de 30 min pour les secteurs les plus au sud.

Transport et Mobilité

Les grands enseignements du diagnostic - PLUi

La dépendance à la voiture

D'après les données de l'INSEE, en 2022, **78 % des actifs de Creuse Grand Sud utilisent la voiture** pour se rendre sur leur lieu de travail. Parmi eux, **58 % travaillent en dehors de leur commune de résidence**, des distances importantes sont parfois effectuées.

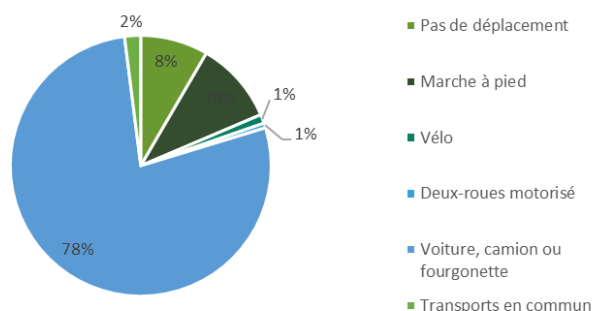
« On a pleins d'idées, mais peu de moyens »

Parole d'élus pour repenser les mobilités

« C'est difficile de vivre ici sans voiture »

Parole d'habitant

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2022 sur l'intercommunalité



Cette dépendance automobile est renforcée par des modes de déplacements alternatifs insuffisants :

- **Fermeture du réseau ferroviaire** en 2025
- **Réseau de car présent mais limité** : dessert les grandes polarités (Felletin, Aubusson, Guéret, La Souterraine, Auzances, Limoges...) mais les horaires ne s'alignent pas forcément aux horaires de travail classique.
- **Service de transport à la demande** (TAD) : gratuité de certains trajets, déployé notamment pour les personnes plus vulnérables (personnes âgées)

Les communes qualifient la **desserte routière** comme **relativement bonne**.

Toutefois, la dépendance à la voiture peut **accentuer des situations d'exclusion** (personnes ne disposant pas de véhicule, difficultés financières...) et participer à des formes d'exclusion.

La place des stationnements sur les 4 pôles

85 % des ménages de Creuse Grand Sud disposent d'au moins une voiture, et 25 % d'entre eux sont contraints de stationner sur le domaine public. La question du stationnement est essentielle, il occupe une grande partie de l'espace public. Le rapport automobile-piéton entre au cœur des préoccupations.

Il existe deux types de stationnements :

- **Le stationnement de courte durée** : situé à proximité des commerces rapides (boulangerie, pharmacie, tabac, fleuriste...)
- **Le stationnement périphérique** : destiné aux visiteurs on les trouve à proximité directe des centres-bourgs

« Il y a un travail en cours sur la circulation pour sécuriser les déplacements à pied et à vélo »

Parole d'élus

Les grands enseignements du diagnostic - PLUi

Les mobilités douces

Un réseau de randonnée dense

4 itinéraires de **Grandes Randonnées** traversent le territoire :

- GR 440 « Grand tour de la montagne limousine »
- GR 89 « Chemin de Montaigne »,
- GR 46 Tours de Toulouse,
- GR4 Royan à Grasse.

Un maillage historique de sentier

Divers sentiers parcourent le territoire de Creuse Grand Sud, c'est une des particularités du territoire. Ces chemins creux sont constitutifs du **paysage bocager** et représentent des **éléments identitaires** du département. Souvent séparés de haies ou de murets en pierres sèches, ils permettaient autrefois aux paysans de rejoindre facilement leurs terres et aux habitants de rejoindre les villages alentours. Aujourd'hui ces sentiers sont considérés comme des **témoins de l'histoire paysanne de la Creuse**.

Le PNR de Millevaches a élaboré en 2023-2024 un **Schéma Directeur des Mobilités Actives**. Il vise à structurer le développement de la marche et du vélo à l'échelle du territoire.

Plusieurs dispositifs existent :

- Location de vélo à assistance électrique, par la maison de l'emploi et de la formation de la Creuse et le PNR
- Atelier vélo participatif porté par la ressourcerie Court-circuit à Felletin
- Vélo-école pour se réappropriier l'usage de ce mode de transport

2 vélo-routes sillonnent le territoire : **le tour de Creuse** et **La Vagabonde**. Intérêt grandissant pour ces deux axes !

« La route de St-Amand l'été c'est une autoroute »

Parole d'habitant

Des évolutions engagées dans les pratiques quotidiennes

La voiture reste le mode de transport privilégié, mais des solutions alternatives se développent, portées par les habitants :

- **Développement du covoiturage** : pratique spontanée pratiquée par de nombreux habitants, déploiement de réseaux informels
- **Déploiement de véhicules électrique** : 3 bornes sur le territoire à Felletin, Aubusson et Vallière
- **Location de véhicule à tarifs adaptés** : dispositif mis en place par la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Creuse

Ces usages traduisent une **forte solidarité locale** et une **adaptation des habitants aux contraintes de mobilité rurale**.

Le PNR de Millevaches en Limousin porte la future **Charte de la mobilité durable et inclusive**. Elle vise à structurer une offre de mobilité plus sobre, inclusive et complémentaire, en développant des **solutions intermédiaires entre la voiture individuelle et les modes de transports partagés**.